

Liste de contrôle: Documents de base

2021



**INTRODUCTION**

La Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés (MAPS) comprend un certain nombre de modèles et de listes de contrôle élaborés pour faciliter l'application de la méthodologie.

**OBJET**

Ce modèle fournit une liste des documents habituellement nécessaires à la préparation et à la réalisation d'une évaluation de la MAPS. Il vise à rationaliser le processus de collecte des données et à soutenir l'avancement de la recherche.

En particulier, il peut être utilisé par l'évaluateur pour identifier les documents et les données qui sont accessibles au public, par exemple : des indices internationaux ; des informations sur les adhésions internationales ; des politiques, lois, réglementations et autres documents nationaux relatifs aux marchés publics, aux procédures et contrôles financiers, à la lutte anti-corruption et autres, publiés sur les sites internet gouvernementaux ; des informations complémentaires publiées par le secteur privé ou les organisations de la société civile.

Il peut également être utilisé par les responsables du pays pour donner des conseils à l'équipe d'évaluation, identifier et rassembler les documents qui ne sont pas accessibles au public, et partager ces documents avec l'équipe d'évaluation en temps utile pour assurer une mise en œuvre harmonieuse de l'évaluation. Les documents énumérés sous l'indicateur 9 (Pratiques en matière de passation des marchés), en particulier les dossiers types de marchés publics, devraient être disponibles sur place une fois l'évaluation commencée. L'approche d'échantillonnage et les détails sur la façon dont l'examen des dossiers sera organisé devraient être convenus au cours de la phase de préparation.

Méthodologie d’évaluation des systèmes de passation des marchés (MAPS), Version 2018

Methodology for Assessing Procurement Systems (MAPS), Version of September 2017

## **Contexte du pays**

* Statistiques nationales (par exemple, ministère des finances, etc.)
* Plans nationaux de développement, par exemple plan de développement durable
* Toute stratégie liée à la durabilité, au développement national ou à des sujets généraux similaires, toute initiative horizontale, tout plan d'action, etc.
* Indices sur la situation politique et économique (par exemple, Doing Business Report (Banque mondiale) ; *Government at a Glance* (OCDE) ; *Country Classifications* (Banque mondiale et autres) ; taux de croissance du PIB ; Indice de perception de la corruption (Transparency International) ; *Global Competitive Report* (Forum économique mondial) ; Index de développement humain (ONU), etc.
* Obligations internationales (par exemple les traités et adhésions internationaux/régionaux, y compris des informations sur les adhésions potentielles/en cours (tels que *GATT*/AMP ; OCDE ; organisations régionales et accords commerciaux ; signataires de la Convention des Nations Unies contre la corruption ; conventions fondamentales de l'OIT, etc.)
* Études/évaluations antérieures liées à la passation des marchés publics ou à la gestion des finances publiques (par exemple, toute évaluation de la MAPS précédente ou du PEFA)
* Principales parties prenantes en matière de passation des marchés publics
* Documents sur les réformes des marchés publics, les priorités récentes et actuelles et les plans de mise en œuvre (y compris les dates et les principaux objectifs)

## **Indicateurs de la MAPS**

### Pilier I –Cadre législatif, réglementaire et politique

#### 1 Le cadre juridique de la passation des marchés publics est conforme aux principes convenus et respecte les obligations en vigueur.

* Toutes les lois, actes, décrets régissant la passation des marchés publics, y compris les dispositions relatives aux mécanismes de recours, à la passation des marchés par voie électronique et aux préférences des entreprises nationales.
* Législation spécialisée régissant les marchés publics dans le secteur des services publics, tels que l'eau, l'énergie, les transports, les services postaux, etc.
* Dispositions relatives à la passation des marchés dans d'autres législations nationales (par exemple, lois régissant les partenariats public-privé et les concessions, le commerce et la concurrence, l'accès à l'information, la lutte contre la corruption, le règlement alternatif des litiges, les entreprises publiques, la conservation des dossiers, des documents et des données électroniques)
* Les modifications proposées à la législation susmentionnée, le cas échéant, y compris les discussions sur les politiques possibles en termes de changements imminents
* Liste des sites internet de l'institution ou des institutions chargées de la fonction normative/réglementaire

#### 2 Les réglementations et les outils d’application soutiennent le cadre juridique.

* Les règlements et les outils de mise en œuvre appuient le cadre juridique.
* Tous les règlements d'application de la loi (1) qui précisent et clarifient son application
* Tous les modèles de dossiers d’appel d’offres disponibles pour l’acquisition des biens, travaux et services, y compris l’acquisition des services de consultants.
* Toutes les conditions contractuelles types actuellement en vigueur
* Toute directive (guide de l'utilisateur ou manuel, directives, guides, circulaires ou autres) disponible à l’usage des entités adjudicatrices.

#### 3 Le cadre juridique et politique soutient le développement durable du pays et la mise en œuvre des obligations internationales.

* Toute loi, réglementation, politique, plan de mise en œuvre ou autre visant à mettre en œuvre les achats publics durables (APD) ou ceux qui touchent généralement aux critères de durabilité et qui mentionnent les marchés publics.
* Évaluation minutieuse de l’APD, le cas échéant
* Tous les accords internationaux contraignants ayant trait aux marchés publics (voir ci-dessus)

### Pilier II – Cadre institutionnel et capacité de gestion

#### 4 Le système de passation des marchés publics est incorporé et bien intégré dans le système de gestion des finances publiques.

* Budget national le plus récent
* Tous les documents (lois, règlements, procédures financières, etc.) relatifs à la préparation, à la formulation et à l'exécution du budget, y compris les informations sur la budgétisation et le financement pluriannuels, les plans de passation des marchés, l'affectation et le paiement des fournisseurs en temps opportun.
* Informations sur les systèmes électroniques de GFP utilisés

#### 5 Le pays est doté d’une institution responsable de la fonction normative/de réglementation.

* Si non mentionné ci-dessus, tous les documents (lois, règlements, etc.) qui se rapportent à la fonction normative/de réglementation (c'est-à-dire l'institution ou les institutions chargées des marchés publics), voir ci-dessus.
* Budget annuel de l'institution (dernier budget disponible et éventuellement les développements au fil du temps)
* Nombre et fonctions du personnel entièrement dédié
* Rapports annuels (les plus récents et les plus actuels), rapports sur les acquisitions destinés à d'autres secteurs du gouvernement
* Plans stratégiques/plans d'action de la fonction normative/ de réglementation
* Informations sur les bases de données statistiques
* Plate-forme en ligne centralisée (le cas échéant).

#### 6 Les entités adjudicatrices et leurs mandats sont clairement définis.

* Tous les documents (lois, règlements, etc.), s'ils ne sont pas mentionnés ci-dessus, qui définissent et réglementent les institutions qui ont des responsabilités et des pouvoirs en matière de passation de marchés.
* Dispositions relatives à la délégation du pouvoir de décision (passation et exécution des marchés, acceptation des obligations contractuelles, paiement, etc.) aux entités adjudicatrices et au personnel.
* Dans l’hypothèse où un ou plusieurs organismes centralisés de passation de marchés devraient être constitués : tous les documents (lois, règlements, etc.) qui définissent le statut juridique, le financement, les responsabilités, les pouvoirs de décision et les obligations de rendre compte.
* Budget annuel de l'organisme centralisé, nombre et fonctions du personnel
* Toute évaluation ou analyses envisageant la centralisation (partielle) ou la décentralisation de la passation des marchés.

#### 7 La passation des marchés est intégrée dans un système d’information efficace.

* Liens/accès à un portail en ligne centralisé (alternativement : portails d'information, portails d'édition, autres sites internet/bulletins de gestion ou revues/médias utilisés pour publier des informations)
* Tout document ou site internet qui définit les règles d'accès aux informations sur les marchés publics
* Au-delà de ce qui précède, tout document (lois, règlements, études de faisabilité, évaluations, stratégies, plans d'action, rapports périodiques, etc.) relatifs à la passation des marchés par voie électronique.
* Informations statistiques sur les marchés publics
* Audits de vérification de la fiabilité des données.

#### 8 Le système de passation des marchés publics a un fort potentiel de développement et d’amélioration.

* Curriculum des programmes de formation existants pour le nouveau personnel et le personnel en place dans le domaine des marchés publics
* Inventaire des déficits de compétences
* Évaluation des programmes de formation, y compris des statistiques sur la formation dispensée
* Stratégie et exigences en matière de formation, autres mesures visant à développer les capacités des principales parties prenantes impliquées dans les marchés publics
* Sites internet des établissements de formation en matière de passation des marchés
* Coordonnées de tout centre d’aide pour différents sujets
* Information sur la reconnaissance de la passation des marchés en tant que profession dans la fonction publique du pays (par exemple, cheminement de carrière des professionnels de la passation des marchés, descriptions de travail, cadres de compétences, nominations et promotions).
* Informations sur l'évaluation des performances du personnel, y compris les normes de qualité/critères d'évaluation (indicateurs de performance)
* Informations sur les politiques et programmes de perfectionnement et de formation du personnel
* Tout rapport d'évaluation, plan stratégique et cadre de résultats visant à améliorer le système de passation des marchés publics

### Pilier III – Activités d’acquisition publique et pratiques du marché

#### 9 Les pratiques en matière de passation des marchés sont conformes aux objectifs définis.

* Description de l'approche d'échantillonnage (objet, taille de l'échantillon, sélection des cas, représentativité)
* Échantillon de x transactions réelles de passation de marchés (fichiers)

#### 10 Le marché des acquisitions publiques est pleinement fonctionnel.

* Tout document relatif à l'engagement du secteur privé ou au soutien aux entreprises dans le domaine des marchés publics, tels que des listes de forums de dialogue avec le secteur privé, des processus consultatifs, des informations sur les programmes visant à renforcer les capacités des entreprises privées, des enquêtes
* Liste des associations du secteur privé
* Études sur la capacité du secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises, les contraintes systémiques d'accès aux marchés publics
* Toute évaluation des risques liés aux marchés publics/à certains secteurs

### Pilier IV – Responsabilité, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics

#### 11 La transparence et la participation de la société civile renforcent l’intégrité dans la passation des marchés.

* Informations provenant du cadre juridique/réglementaire et politique concernant la participation de la société civile et/ou des citoyens.
* Liens ou coordonnées de personnes-ressources vers tout site internet (plate-forme, portail, etc.) qui rend l'information sur les marchés publics accessible au public (y compris les lois, les décisions en matière de marchés).
* Informations sur les processus consultatifs menés lors de la formulation des modifications à apporter au système de passation des marchés publics
* Informations sur les programmes visant à renforcer les capacités des organisations de la société civile à soutenir les marchés publics participatifs, exemples de contributions prises en compte
* Renseignements tirés de l'examen des pratiques en matière de passation des marchés.

#### 12 Le pays est doté de mécanismes de contrôle et d’audit efficaces.

* Lois, règlements, procédures et normes écrites couvrant le cadre de contrôle (audit externe, audit interne, contrôle interne)
* Rapports de contrôle/audit interne sur les passations de marchés
* Rapport d'audit externe indépendant fourni par l'Institution supérieure de contrôle (ISC) du pays, y compris les audits spécialisés en matière de passation de marchés.
* Mécanismes garantissant la clarté des liens hiérarchiques, l'examen par l'organe législatif et le suivi des conclusions.
* Programmes de formation pour les auditeurs internes et externes
* Critères de sélection des auditeurs.

#### 13 Les mécanismes de recours de la passation des marchés sont efficaces et efficients.

* Au-delà de ce qui précède, tous les documents (lois, règlements, brochures, ensemble de clauses utilisées dans les documents normalisés en matière de passation des marchés, etc.) qui ont trait aux mécanismes d'appel, par exemple les responsabilités, les procédures, les justificatifs, les délais pour soumettre et examiner des contestations et appels, l’accessibilité, les frais, etc.
* Composition de l'organe de recours, financement, fonctions, nombre et qualifications du personnel
* Statistiques sur les appels statués, toute évaluation ou tout audit de la fonction d'appel.

#### 14 Le pays a mis en place des mesures d’ordre éthique et de lutte contre la corruption.

* Si non mentionné ci-dessus, tout document (lois, règlements, etc.) qui définit les pratiques interdites, les conflits d'intérêts et les responsabilités, les obligations redditionnelles et les pénalités connexes.
* Dispositions relatives à la fraude, à la corruption et à d'autres pratiques interdites dans les documents de passation des marchés et les documents contractuels (modèles, clauses obligatoires)
* Procédures de signalement des allégations de fraude, de corruption et d'autres pratiques interdites aux autorités chargées de l'application des lois
* Procédures d'exclusion
* Informations sur le cadre national de lutte contre la corruption, y compris les responsabilités, l'organe de lutte contre la corruption, les évaluations des risques de corruption, les statistiques sur les procédures judiciaires liées à la corruption et la formation à l'intégrité, ainsi qu'un aperçu de la présence respective des effectifs chargés de la passation des marchés.
* Politiques, stratégies, plans d'action, programmes, lignes directrices et manuels visant à réduire la corruption et à accroître l'intégrité
* Si non mentionné ci-dessus, tous les documents (lois, règlements, etc.) qui ont trait à des mécanismes sécuritaires de signalement, par exemple les dénonciations
* Code de conduite/d'éthique pour tous les agents publics ; dispositions spéciales pour les personnes impliquées dans les marchés publics
* Obligations de déclaration de situation financière des agents publics
* D'autres outils, tels que les auto-déclarations des fournisseurs, les listes de contrôle de conformité, etc.
* Toute liste (actuelle) d'entreprises ou d'individus radiés de la liste
* Séquences multimédia.